



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SNUipp-FSU**

128 Bd Auguste Blanqui  
75013 PARIS  
Tél. 01 44 08 69 30  
Fax : 01 44 08 69 40

## **Suppression du Défenseur des enfants : une mesure inquiétante**

Dans un communiqué de presse, la Défenseure des enfants annonce découvrir « avec stupeur » que « le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants » à travers deux projets de loi présentés lors du Conseil des ministres du 9 septembre 2009.

Alors même que se prépare le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le SNUipp partage largement les craintes exprimées par Dominique Versini.

La création d'un « Défenseur des droits », qui verra de fait son action limitée au traitement des réclamations et n'englobera plus la promotion et la défense de tous les droits fondamentaux, ne peut en aucun cas compenser les missions actuelles du Défenseur des enfants.

L'action du Défenseur des enfants recoupe nombre des préoccupations des enseignants des écoles, que ce soit sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des enfants roms ou sur tout ce qui touche aux situations de maltraitance et de protection de l'enfance.

Le SNUipp est attaché à l'existence d'une instance indépendante dédiée spécifiquement aux enfants, qui a prouvé son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement pour le respect de leurs droits. Il rappelle également que ce travail a été reconnu en France, en Europe et au plus haut niveau des instances internationales : il s'inscrit précisément dans les recommandations de l'ONU.

Il considère cette suppression comme une atteinte directe au respect des droits des enfants et demande des explications sur les attendus d'une décision aussi grave.

**Paris, le 16 septembre 2009**